

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05165

Numéro SIREN : 803 346 626

Nom ou dénomination : HOLDING DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 39114

obligatoire (art. 102 Section
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING DES PRINCES**

Néant ☐

Adresse de l'entreprise **31 BLD GOUVION SAINT CYR**

75017 PARIS

Numéro SIRET * **8 0 3 3 4 6 6 2 6 0 0 0 2 8**

39114.

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**

Durée de l'exercice précédent * **12**

				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	<i>Copie certifiée conforme</i>	
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		1 134
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	272 763	277 588
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098	272 763	278 722
Total général (I+II)		110	112	272 763	278 722
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		72 218	76 568
	Résultat de l'exercice	136		1 840	(4 350)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		75 159	73 318
	Total II	154		20 000	20 000
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156			
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		1 284	4 344
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172		176 320	181 060
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	125 600		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		177 604	185 404
Total général (I + II + III)		180		272 763	278 722
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SAS HOLDING DES PRINCES****A - RÉSULTAT COMPTABLE**

		Exercice N clos le									Exercice N-1 clos le								
		1	3	1	2	2	0	1	9	1	3	1	1	2	2	0	1	8	
CHARGES D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																		
	Production vendue	biens	services *	intracommunautaires	dont export et livraisons	209				210									
						215				214									
						217				218									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *																		
	Subventions d'exploitation reçues	<i>copie certifiée conforme</i>																	
	Autres produits																		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																	
Variation de stock (marchandises) *																			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																			
Autres charges externes *		dont crédit bail :	mobilier	immobilier															
					242	1	6	8	6	3	3	8	8						
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)		243													615		
Rémunérations du personnel *																			
Charges sociales (cf. renvoi 380)																			
Dotations aux amortissements *																			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259																
			260																
			Total des charges d'exploitation (II)																
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																		
	Produits exceptionnels																		
	Charges financières																		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347																
			348																
	Impôts sur les bénéfices *																		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																		
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																		
	RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
Provisions non déductibles *																			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247																	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249															
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelles (44. sexies)	986																
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981																	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345																	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D																		
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987																	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989																	
	Investissements outre-mer	344																	
	Zones de restructuration de la défense (44. tudesies)	127																	
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991																	
	Cyanea due au report en arrière du défilé	346																	
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																		
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
	Déficits antérieurs reportables : * 4.....3.510	ont imputés sur le résultat :																	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																		
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																		
	0																		
	1 840																		
	354																		
	356																		
360																			
1 840																			
370																			
0																			
372																			

SAS HOLDING DES PRINCES
31 BLD GOUVION SAINT CYR
75017-PARIS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

RFG COMPTA
17 RUE DE LA LIBERATION
78350 JOUY EN JOSAS
01 45 38 99 56

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 272 762.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 840.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	20 000				20 000
TOTAL	20 000				20 000
TOTAL GENERAL	20 000				20 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 284	1 284		
Groupe et associés	125 600	125 600		
Autres dettes	50 720	50 720		
TOTAL	177 604	177 604		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	50 720
Total	50 720

Charges et produits constatés d'avance



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes - 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur François BINSARD , associé unique et Président de la société HOLDING DES PRINCES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'Affaires	/	/
Résultat d'Exploitation	- 1 685.89	- 4 002.75
Résultat Financier	/	/
Résultat Exceptionnel	3 526.00	- 347.00
Résultat Net	1 840.11	- 4 349.75

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Réactivité de la société.

13

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros comme lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 685,89 euros contre 3 387,75 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0,00 euros contre 615,00 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros comme lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 685,89 euros contre 4 002,75 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -1 685,89 euros contre - 4 002,75 euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort également pour l'exercice à -1 685,89 euros contre -4 002,75 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 3 526,00 euros contre - 347,00 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 840,11 euros contre une perte de - 4 349,75 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 272 762,58 euros contre 278 722,47 euros pour l'exercice précédent.

VR

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 1 840,11 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 840,11 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	72 218,47 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	74 058,58 euros
---	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 74 058,58 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 75 158,58 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT
Le 02 Juin 2020

François BINSARD



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes , 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

Le 26 Juin à 18 h 00

Monsieur François BINSARD, demeurant 20 rue des Princes, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Associé unique de la société HOLDING DES PRINCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur François BINSARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

VS

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 1 840,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 840,11 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	72 218,47 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	74 058,58 euros
---	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 74 058,58 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François BINSARD

